REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE

Trois mois de rappels versés à la fin du mois

Trois mois de rappels de pension seront versés à la fin du mois d'août aux retraités, selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, qui a également évoqué la possibilité pour les retraités ayant à leur charge des personnes sans emploi de bénéficier d'une source de revenu supplémentaire.

Hier, au siège de la SNVI, Tayeb Louh a indiqué que les retraités, au nombre de 1 863 020, bénéficieront d'une revalorisation annuelle de 5 % de leur pension. Signée hier et entrant en vigueur dès le 1er septembre prochain, cette revalorisation correspond à un coût de 6,6 milliards de dinars, soit 576 millions de dinars mensuellement.

A cette occasion, les retraités vont bénéficier de quatre mois de rappels de pension (juin, juillet et août) à la fin d'août 2009, ce qui représente une enveloppe de 1,6 milliard de dinars, que les retraités percevront en une seule fois par le biais de la Caisse nationale des retraites (CNR).

En outre, Tayeb Louh, qui a rappelé les efforts consentis en faveur des retraités et des allocataires, notamment leur intégration au système du tiers-payant et la gratuité de la consultation médicale pour les assurés sociaux, a également évoqué un autre avantage, à savoir la possibilité pour les retraités qui ont en charge des personnes à l'état de chômage de bénéficier d'une source de revenu supplémentaire.

Selon le ministre de la Sécurité sociale, il s'agit, dans le cadre d'une réflexion engagée avec l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), d'accorder la priorité à cette catégorie de retraités parmi les demandeurs d'emplois.

Ainsi, seront transmis aux retraités des formulaires détaillés sur leur situation familiale dont les personnes à leur charge, et leurs demandes à l'ANEM seront prises en charge en premier.

Ce qui devrait permettre d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités dont le montant de la pension leur est insuffisant. **C. B.**

A propos du Code du travail, Tayeb Louh a indiqué que le projet sera débattu dans quelques semaines avec les partenaires sociaux.

Concernant la prochaine rencontre tripartite (gouvernement-patronat-UGTA), le ministre a indiqué qu'elle portera sur la question du salaire national minimum garanti (SNMG), ainsi que sur d'autres sujets non encore inscrits à l'ordre du jour .

C. B.

TARIF DE RÉFÉRENCE

Une nouvelle liste des médicaments concernés en vue

Une nouvelle liste des médicaments soumis au tarif de référence sera publiée dans les prochaines semaines. C'est ce que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a indiqué, hier, en précisant qu'un délai sera accordé aux opérateurs concernés pour s'y adapter. C'est la troisième liste du genre, selon Tayeb Louh qui a rappelé que tout opérateur pharmaceutique qui veut investir dans le pays «est le bienvenu».

C. B.

UN PÉDOPHILE ABUSE DE SES TROIS ENFANTS

Monstrueux !

Alors que le souvenir douloureux de Yasser Djenhi, un enfant de trois ans, assassiné il y a plus d'un an par un pédophile récidiviste après avoir subi les pires sévices sexuels est encore vivace, une autre affaire non moins effroyable vient d'éclater dans la même ville de Constantine, jetant émois et consternations parmi la population. Un pédophile, incestueux celui-là, se serait rendu coupable d'abus sexuels contre ses trois enfants, deux filles et un garçon dont l'aîné n'a que six ans. C'est la mère des victimes, divorcée, qui a découvert le drame suite aux comportements étranges manifestés par ses enfants qui ont refusé d'accompagner leur géniteur qui «jouissait» depuis quelques semaines seulement du droit de visite à sa progéniture. La maman, qui ne croyait pas ses oreilles après que les victimes lui esquissèrent dans un langage puéril quelques facettes des bestialités subies, a dû faire appel à l'unité d'aide psychologique du CHU de Constantine qui a confirmé l'état de traumatisme psychologique chez les trois enfants qui présentaient des symptômes aussi bien physiques que psychiques d'abus sexuel. Le compte rendu psychologique du service du Dr Aziz Kabouche a été, en effet, conforté par le diagnostic du médecin légiste intervenu après le dépôt de plainte effectué par la mère des victimes au 5e arrondissement de police au quartier de Belle-Vue, mardi dernier. Le médecin légiste a, d'ailleurs, rédigé en sus de son rapport d'usage, des lettres d'orientation aux profit des trois victimes pour une prise en charge spécialisée. Lettres où il est clairement mentionné que les deux fillettes de 3 et 4 ans ainsi que leur frère aîné âgé lui de 6 ans ont été «victimes d'attouchements sexuels et avec les doigts par leur père à plusieurs reprises». Le monstre présumé répondant aux initiales RB, âgé d'une quarantaine d'années devait être auditionné, hier, par la police avant sa présentation au parquet. «Une bête humaine qui mérite le châtiment suprême», aurait commenté devant la mère et un proche des victimes, le chef de service de la médecine légale du CHU Ibn-Badis accablé par la découverte des sévices endurés par les trois enfants. Leur mère qui nous a confirmé courageusement les péripéties de cette tragédie en dépit de l'état d'abattement dans lequel elle se trouvait, a accompagné, hier aussi, ses enfants à l'unité d'aide psychologique du CHU pour une autre séance thérapeutique. Joint par téléphone, le chef de service de cette unité qui veille personnellement avec son équipe à assurer une prise en charge adéquate aux trois enfants a, pour sa part, attiré l'attention sur la progression inquiétante de pathologies sociales liées à la pédophilie et à l'inceste ainsi que les drames qui en découlent.

K. G.

FORMATION SUPÉRIEURE

La SNVI aura son école supérieure de technologie

Une école supérieure de technologie sera opérationnelle dès le mois d'octobre 2009 sous l'égide de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MERS).

Issue de l'actuel centre de formation de la SNVI, cette école supérieure devrait former des techniciens supérieurs et répondre aux besoins industriels dans le cadre du système LMD (licence, master, doctorat). Nous notons, par ailleurs, que la SNVI, selon son directeur général, Mokhtar Chahboub, compte un effectif actuel de 6 749 travailleurs sur ses sites de production, hors l'unité de Tiaret (850 travailleurs) détenue en partenariat avec le carrossier français BTK. Néanmoins, la SNVI souffre d'un déséquilibre de sa main-d'œuvre, avec un départ à la retraite de 50 personnes par mois, et ce, même si la SNVI enregistre un taux appréciable d'encadrement de l'ordre de 10%. D'autre part, la SNVI, dont un plan de redressement portant notamment sur l'assainissement financier a été avalisé par les pouvoirs publics et sera mis en œuvre dès la fin de l'année, enregistre des recettes d'exportation de véhicules de plus de 80 millions de dollars, avec des commandes de 3 millions d'euros réalisables en octobre 2009. **C. B.**

ADJOINTS DE L'ÉDUCATION

Grève nationale à partir du 13 septembre

La Coordination nationale des adjoints de l'éducation annonce une grève nationale de quatre jours à partir du 13 septembre prochain, soit au premier jour de la rentrée scolaire. C'est ce qu'a annoncé hier son coordinateur Fertaki Mourad.

Salima A. - Alger (Le Soir) - Prévu initialement pour le 12 septembre, ce mouvement de débrayage, qui sera suivi par des grèves cycliques chaque mois, a été reporté au 13, compte tenu du nouveau week-end semi-universel. Cette décision a été prise par le conseil national du syndicat à l'issue de sa réunion. «Nous avons décidé de ne plus geler notre grève et de continuer la contestation jusqu'à la satisfaction de nos revendications. Le ministère n'a pas tenu ses engagements», lancera Fertaki Mourad. Le recours à la grève, explique-t-il, a été décidé suite à la rupture, sans raison valable, des négociations par le ministère de l'Education. «Nous avons entrepris des négociations avec la tutelle, les travaux devaient être achevés le 30 juin dernier, mais sans aucune raison, elle a subitement rompu le contact avec nous depuis le 14 juin», a affirmé M. Fertaki.

Il précisera que les adjoints de l'éducation ont proposé un avant-projet de statut, portant notamment sur l'amendement de l'article 18 du statut actuel qui oblige les adjoints de l'éducation à assurer la permanence durant les vacances scolaires, ainsi que de 11 autres articles.

Par ailleurs, les représentants du ministère de l'Education ont fait des suggestions pour la formation des adjoints de l'éducation. «Il y a deux types de formation : la première est destinée aux travailleurs ayant le niveau terminal et qui est la formation professionnelle. La seconde concerne les adjoints ayant obtenu leur bac.» Les revendications principales des adjoints de l'éducation tournent autour de leur classification dans la catégorie 10 au lieu de la 7, comme indiqué dans leur statut particulier, de la réduction du volume horaire de travail à 28 heures par semaine au lieu de 36 heures actuellement, de l'ouverture de cycles de formation pour le recyclage des agents de ce corps et de la suppression de la permanence pendant les vacances scolaires.

La coordination a également prévu des sit-in au niveau de la direction générale de la Fonction publique et du ministère de l'éducation. M. Fertaki a souligné que si la rentrée scolaire est reportée après la fête de l'Aïd, le débrayage n'aura pas lieu le 13 septembre, mais à une date qui sera fixée ultérieurement.

S. A.

CLINIQUE DJILLALI-RAHMOUNI

L'admistration pointée du doigt

Le président de l'association nationale SOS Hépatites, Abdelhamid Boualleg, a posé un sérieux problème de prise en charge des malades atteints d'hépatite.

Selon l'instruction du ministère de la Santé de 2005, dit-il, «tous les malades doivent être pris en charge par les structures de santé de leur lieu de résidence». Une instruction qui, selon lui, pénalise les malades notamment ceux atteints par l'hépatite. «Les patients sont obligés de se déplacer vers les grands hôpitaux pour effectuer leur contrôle médical et de revenir par la suite dans les structures de santé de leur lieu de résidence pour récupérer leurs médicaments», a-t-il expliqué. Dans la clinique Dillali Rahmouni (ex-Les Orangers), à Alger, le résident de SOS hépatites affirme que ce problème revient avec plus d'acuité. Ici, «les personnes atteintes de l'hépatite doivent prouver leur résidence dans la daïra de Sidi M'hamed», indique-t-il. Pour ce faire, un certificat de résidence et une carte nationale justifiant leur résidence dans cette daïra leur sont exigés.

Or, s'il y a eu changement de lieu de résidence sans avoir recours à refaire la pièce d'identité dont la durée de validité est de 10 ans, le malade est «refoulé» par l'administration de cette clinique. Ainsi, «les malades de ce secteur géographique sont les seuls à rencontrer ce genre de difficultés», ajoute Boualleg. Un problème qui, selon lui, persiste depuis deux années, juste après l'arrivée du nouveau directeur de cette clinique.

Allant dans le même sens, un autre problème se pose aux malades atteints d'hépatite au sein de la clinique Dillali Rahmouni. Il s'agit de la signature des attestations de prise en charge par cette même structure. Un document est exigé par l'Institut Pasteur Algérie (IPA) pour effectuer des analyses médicales sur ces patients.

Après une année de traitement, le malade doit effectuer des analyses au niveau du IPA. Mais ce dernier exige une attestation délivrée par l'hôpital qui avait assuré la prise en charge du malade. «C'est l'hôpital qui doit prendre en charge le prix de ces analyses. Un seul prélèvement est estimé à 20 000 dinars», ajoute-t-il.

Mais cette clinique, selon ses dires, refuse de signer ces attestations pour les malades dont la carte nationale n'indique pas une adresse dans la daïra de Sidi-M'hamed. Indigné, le président de SOS hépatites assure qu'à travers le territoire national, les hôpitaux qui prennent en charge entre 50 et 60 malades par an ne leur posent ce genre de problèmes.

«La clinique de Dillali Rahmouni ne dépasse pas 12 cas par an mais ses exigences dépassent de loin ses capacités».

Rym Nasri